



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel et des moyens**

**Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet d'ouverture d'une plateforme de valorisation  
et d'élimination de déchets  
Commune de SAINT-ELOI**

Il sera procédé, du lundi 19 novembre 2012 au vendredi 21 décembre 2012 inclus à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une plateforme de valorisation et d'élimination des déchets sur le territoire de la commune de SAINT-ELOI, déposée par la SARL DE.VA.EL..

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit :

- la commune de SAINT-ELOI
- la commune de NEVERS
- la commune de COULANGES-LES-NEVERS
- la commune de SAUVIGNY-LES-BOIS
- la commune de SERMOISE-SUR-LOIRE

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de SAINT-ELOI, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Dominique LAPREVOTTE, à la mairie de SAINT-ELOI, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Dominique LAPREVOTTE, officier de gendarmerie en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur siégera à la mairie de SAINT-ELOI, où il recevra les observations du public :

- lundi 19 novembre 2012 de 8H30 à 11H30
- mercredi 28 novembre 2012 de 13H30 à 16H30
- samedi 8 décembre 2012 de 9H00 à 12H00
- jeudi 13 décembre 2012 de 8H30 à 11H30
- vendredi 21 décembre 2012 de 14H45 à 17H45

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Mme Sandrine COCHET, chargée d'étude.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Roland HANNON, gérant de la SARL DE.VA.EL. - C.D. 978 – Pré des Morvandiaux - 58000 SAINT-ELOI.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'à la mairie de SAINT-ELOI aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.